



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Auxerre, le 16/10/2023

**Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement**

Affaire suivie par : Euphrasie ROUSSELAT
Courriel : ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

Secrétariat : 06.59.65.63.84

Le directeur de la santé publique

à

**Communauté de l'Auxerrois
6 Bis place du Maréchal Leclerc
BP 58
89010 AUXERRE Cedex**

**Objet : VENOY – Modification Simplifiée N°2 du PLU
Réfer: Votre transmission en date du 28/09/2023**

Comme suite à votre transmission citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les éléments contributifs à l'avis de l'Etat dans le cadre de la procédure de la modification simplifiée n°2 du PLU de VENOY.

Au regard de l'enjeu « Eau souterraine », les modifications prévues n'auront aucun impact sur la ressource en eau, les secteurs concernés étant situés en dehors de périmètres de protection de captage.

Cependant, il est regrettable de voir des zones agricoles passer en zone constructible et ainsi de favoriser l'imperméabilisation des sols.

Au plan sanitaire, je n'ai aucune remarque particulière à formuler sur ce projet.

**P/le directeur de la santé publique,
L'Ingénieur d'études sanitaires**



Bruno BARDOS